

Grille tarifaire pour l'année 2012 (à partir du 1er février)

A. Titres de transport	
A1. Cartes	Prix TVAC
Jump 1 voyage hors véhicule	2,00 €
Jump 1 voyage "dépannage" (sur véhicule)	2,50 €
Jump 5 voyages	7,50 €
Jump 10 voyages	13,00 €
Jump 1 jour	6,00 €
MoBIB 1 voyage	1,80 €
MoBIB 10 voyages	11,50 €
Carte Aller-Retour	3,50 €
Tarif minibus	1,70 €
1 voyage "Airport Line" hors véhicule	3,50 €
1 voyage "Airport Line" sur véhicule	6,00 €
10 voyages "Airport Line"	25,00 €
Carte Ecole	15,00 €
Discover Brussels 24h (recharge MoBIB 1 jour)	6,00 €
Discover Brussels 48h	10,00 €
Discover Brussels 72h (recharge MoBIB 3 jours)	13,00 €
Brussels Card 24h	24,00 €
Brussels Card 48h	34,00 €
Brussels Card 72h	40,00 €
A2. Abonnements STIB	Prix TVAC
1 mois ordinaire	46,50 €
12 mois ordinaire	487,00 €
Scolaire 1er abo	204,00 €
Scolaire 2ème abo	122,00 €
Scolaire fam.nombreuse 1er abo	163,00 €
Scolaire fam.nombreuse 2ème/3ème abo	81,50 €
Scolaire fam.nombreuse 4ème abo et suivant(s)	gratuit
Airport Line 1 mois	49,00 €
Airport Line 12 mois	514,00 €
"BIM" 1 mois ("Bénéficiaire de l'Intervention Majorée")	7,90 €
"BIM" 12 mois ("Bénéficiaire de l'Intervention Majorée")	81,00 €
"J" ("6 à 11 ans")	gratuit
"65+" ("65 ans et plus")	gratuit
"S" ("Bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale")	gratuit
A3. Abonnements combinés vendus par la STIB	Prix TVAC
MTB 1 mois ordinaire	52,00 €
MTB 12 mois ordinaire	544,00 €
Scolaire MTB 1er abo	244,00 €
Scolaire MTB 2ème abo	162,00 €
Scolaire MTB fam.nombreuse 1er abo	203,00 €
Scolaire MTB fam.nombreuse 2ème/3ème abo	121,50 €
Scolaire MTB fam.nombreuse 4ème abo et suivant(s)	40,00 €
B. Divers	Montant
Frais administratifs en cas de remboursement d'un abonnement annuel	10,00 €
Droit d'usage de la carte MoBIB/MoBIB basic	5,00 €
Frais de duplicata de la carte MoBIB	10,00 €
Check-out métro	5,00 €

C. Surtaxes pour les infractions à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 décembre 2007,

C1. Surtaxes pour des infractions à l'art.3. 7° **Montant**

1ère infraction*	100,00 €
2ème infraction et au-delà* (dans les 24 mois précédant la date de l'incident)	200,00 €
* Lors du début de voyage (çàd avant une 1ère éventuelle correspondance), la non oblitération d'un titre magnétique ou la non validation d'une carte MoBIB chargée d'un contrat de transport autre que hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel est assimilée à une infraction.	
Falsification et/ou usage d'un titre de transport/de la carte MoBIB d'un tiers	380,00 €

Oubli de la carte MoBIB chargée d'un contrat valable hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel ou d'un titre/contrat de transport gratuit, avec paiement dans les 10 jours ouvrables	10,00 €
Oubli de la carte MoBIB chargée d'un contrat valable hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel ou d'un titre/contrat de transport gratuit, sans paiement dans les 10 jours ouvrables	100,00 €

Non validation d'un contrat hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel, en cours de validité et chargé sur la carte MoBIB, avec paiement dans les 10 jours ouvrables	10,00 €
Non validation d'un contrat hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel, en cours de validité et chargé sur la carte MoBIB, sans paiement dans les 10 jours ouvrables	100,00 €
En correspondance, non oblitération d'un titre magnétique ou non validation d'un contrat autre que hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel et chargé sur la carte MoBIB, avec paiement dans les 10 jours ouvrables	10,00 €
En correspondance, non oblitération d'un titre magnétique ou non validation d'un contrat autre que hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel et chargé sur la carte MoBIB, sans paiement dans les 10 jours ouvrables	100,00 €

C2. Surtaxes pour des infractions à l'art.7 **Montant**

Présentation volontaire d'un voyageur "sans argent" si paiement dans les 3 jours ouvrables	4,50 €
Présentation volontaire d'un voyageur "sans argent" si non paiement dans les 3 jours ouvrables: devient fraudeur de base (tarif en fonction des incidents de perception endéans les 24 mois qui précèdent)	100,00€ à 200,00€

C3. Surtaxes pour des infractions aux art.3 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 17° **100,00 €**

D. Remarques

- Le voyageur doit présenter la somme nécessaire pour acquitter le prix exact de son parcours, l'agent d'exploitation étant tenu de rendre la monnaie sur un montant maximum reçu de 5€.	
- Titre de transport (système billettique magnétique) = Contrat de transport (système billettique à puce)	
- Correspondance = Changement de véhicule lors d'un voyage	